Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 031-213101876-20260429-2026_047-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie, RIMPER Mélissa et SÉTIAO Aurélie
MM. ALAZET Jean-Marc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gauthier, CAMPMAS Yves, DARAM Pascal, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin et THIRIOUX Michaël

Séance du
29 avril 2026
Acte n° **2026-047**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BATAILLE a donné procuration à Mme BOYER
Mme BAUDRY a donné procuration à M. ALAZET
M. ARNAUD a donné procuration à M. DARAM
M. DAVID a donné procuration à Mme JULLIEN
M. POGODA a donné procuration à Mme QUARRATO
M. SÉVERAC a donné procuration à Mme LACOSTE

Absent(s) : MM. DUPUY et SERRANI

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	6
absents :	2
votants :	31

Secrétaire de séance : Mme AMARDEIL Élodie

Date de la convocation : 22 avril 2026

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations et organismes pour l'année 2026

Mme Françoise BOYER, Adjointe déléguée au secteur "associations, infrastructures associatives, logement, séniors", informe le Conseil Municipal que la ville de Fonsorbes octroie annuellement des subventions à des associations de la commune.

Les subventions de fonctionnement sont attribuées sur la base de clés de répartition et du règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures, qui comprend également un chapitre relatif aux subventions de projet. Il est rappelé que ces clés de répartition ont été modifiées par délibération du 21 mars 2024 (*n° 2024-029*) et que le règlement d'attribution a été modifié par délibération du 29 juin 2023 (*n° 2023-105*).

Mme Françoise BOYER expose au Conseil Municipal que pour pouvoir bénéficier d'une subvention, les associations doivent avoir au préalable formulé une demande via le formulaire type de demande de subvention, à laquelle sont joints les documents complémentaires demandés.

Elle précise que les associations caritatives et d'animation de la Ville sont exclues du champ d'application des clés de répartition concernant les subventions de fonctionnement, notamment le Comité des Fêtes, ainsi que les associations suivantes : l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes et l'association de Chasse ; cette dernière n'y est pas soumise car elle participe à la régulation du nombre de sangliers sur la Ville.

Mme Françoise BOYER rappelle que les montants des subventions de fonctionnement sont revus annuellement et qu'une part fixe est prévue pour certaines associations afin qu'une baisse de subvention ne les impacte pas trop fortement d'une année sur l'autre.

De plus, chaque année la ville attribue une subvention de fonctionnement au CCAS de Fonsorbes.

Mme Françoise BOYER propose également au Conseil municipal d'attribuer deux subventions de projet (comprise dans le même tableau), soit :

- Le projet de l'association « Les 3 Mousquetons » pour la coupe d'Occitanie de difficulté qui se déroulera le 31/05/2026 pour un montant de 1 000 €,
- Le projet de l'association « Les Jardiniers du Cercle des Fontaines » pour la foire aux plantes « Végétalys » qui s'est déroulé le 19/04/2026 pour un montant de 400 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 031-213101876-20260429-2026_047-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2026 - acte n° 2026-047 - page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Attribution des subventions aux associations et organismes pour l'année 2026

Il est précisé qu'une délibération spécifique a été prise le 29 janvier 2026 concernant le projet de l'association "Groupe Vocal de Fonsorbes" pour le gala du 45ème anniversaire qui se déroulera le 22/05/2026. Le montant accordé est de 900 € et le versement a été effectué.

D'autres subventions de projet pourraient être sollicitées par les associations pendant l'année 2026.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	1 (*Mme Pausé*)
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide d'octroyer les subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux associations et aux organismes dont le détail et les montants sont précisés dans l'annexe, ainsi que les deux subventions de projet sus-indiquées

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Élodie AMARDEIL

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 avril 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le - 6 MAI 2026

MAIRIE DE FONSORBES

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 031-213101876-20260429-2026_047-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2026

Associations	2026
Subventions scolaires (657382)	**14 621,00 €**
COOP MATERNELLE BEOUZO	2 052,00 €
COOP MATERNELLE CANTELAUZE	1 527,00 €
COOP MATERNELLE TREPADE	2 768,00 €
COOP ELEMENTAIRE BEOUZO	2 998,00 €
COOP ELEMENTAIRE CANTELAUZE	1 999,00 €
COOP ELEMENTAIRE TREPADE	3 277,00 €
Subventions Social (CCAS - 657363)	**345 000,00 €**
CCAS SOCIAL	345 000,00 €
Subventions péri-scolaires (65748)	**515,00 €**
ASS. SPORTIVE COLLEGE CANTEL.	225,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE FONTEN.	90,00 €
ASS. SPORTIVE LYCEE	200,00 €
Subventions Social (65748)	**520,00 €**
CENTRE HOSPITALIER MARCHANT	420,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
Subventions Assoc.Sportives (65748)	**59 395,00 €**
AF BADMINTON	2 385,00 €
AF BOXING	4 135,00 €
CYCLO FONSORBAIS	835,00 €
FONSORBES DANSE	595,00 €
AF FOOTBALL	6 640,00 €
AF JUDO	3 935,00 €
AF MARCHE LOISIRS	475,00 €
LES ARCHERS DE FONSORBES	715,00 €
LES 3 MOUSQUETONS	1 790,00 €
LES 3 MOUSQUETONS PROJET	1 000,00 €
FONSORBES SEYSSES VOLLEY BALL - ENTENTE	7 440,00 €
ATHLÉ 632 FONSORBES	1 310,00 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 031-213101876-20260429-2026_047-DE

LA BOULE FONSORBAISE	1 075,00 €
CHASSE (ACCA)	805,00 €
PECHE (AAPPMA)	715,00 €
USCO RUGBY - ENTENTE	5 845,00 €
OUEST TOULOUSAIN BASKET - ENTENTE	5 340,00 €
OUEST TOULOUSAIN BASKET COLLEGE	4 000,00 €
AF RANDONNEE	240,00 €
AF TENNIS	5 540,00 €
AIKIDO-TAI CHI CHUAN	240,00 €
AF GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	4 340,00 €

Subventions Assoc.Culturelles (65748)	**84 545,00 €**
ASSOC. DES RETRAITES	2 500,00 €
COMITE DES FETES	20 000,00 €
GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES	54 000,00 €
GROUPE VOCAL	350,00 €
GROUPE VOCAL PROJET	900,00 €
LA COMPAGNIE L'AUDACIEUSE	2 030,00 €
PEINTRES AMATEURS	2 625,00 €
L'ATELIER	70,00 €
CINETOILE	1 000,00 €
LES ETOILES DE FONSORBES	475,00 €
LES PETITS LES ARTS	595,00 €

Subventions divers (65748)	**5 675,00 €**
LES JARDINIERS DU CERCLE DES FONTAINES	675,00 €
LES JARDINIERS DU CERCLE DES FONTAINES PROJET	400,00 €
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE	100,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE FONSORBES	3 000,00 €
CANDIRATHON	500,00 €
FORET COMESTIBLE DE FONSORBES	1 000,00 €

RÉCAPITULATIF

Dépenses	**2026**
Subventions scolaires	14 621,00 €
Subventions Assoc.Sportives	59 395,00 €
Subventions Assoc.Culturelles	84 545,00 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 031-213101876-20260429-2026_047-DE

Subventions péri-scolaires	515,00 €
Subventions Social	520,00 €
Subventions divers	5 675,00 €
SOUS - TOTAL	165 271,00 €

Subventions Social (CCAS)	345 000,00 €

Enveloppe PROJETS	4 350,00 €

TOTAL	**514 621,00 €**